

Documents inédits sur la construction de cabanes en Camargue aux XVII^e et XVIII^e siècles

Comme tous les pays de delta, la Camargue est totalement dépourvue de carrières. Aussi ses habitants, au cours des siècles, furent-ils obligés de s'approvisionner en matériaux de construction dans les carrières voisines du pays d'Arles, comme celles du quartier du Mouleyrès et de Fontvieille, et même jusque dans celles de Beaucaire. Toutefois, on réserva généralement l'emploi de la pierre de taille, dont le transport s'effectuait par voie d'eau, aux constructions les plus importantes comme les ouvrages de défense, les édifices publics, les abbayes, les châteaux et les mas des grands propriétaires fonciers. En revanche, sur place on trouvait en abondance de l'argile, du bois et des roseaux, matériaux légers qui permettaient d'édifier rapidement et à moindres frais ces typiques vestiges d'un stade d'habitation primitif, remontant sans doute au néolithique, que sont les cabanes camarguaises. Utilisées comme demeures par les gardiens de troupeaux, les saliniers, les vanniers, les pêcheurs, ou bien comme greniers, écuries et bergeries dépendant d'un mas, ces cabanes n'avaient en général qu'une existence assez brève car leurs matériaux, essentiellement périssables, étaient assez vite dégradés par les intempéries, quand ils n'étaient pas dévorés par le feu. De sorte que les plus anciennes d'entre elles qui nous sont parvenues à peu près intactes, comme celle qu'on expose dans une salle du Museon Arlaten, ne doivent guère remonter au-delà du dernier quart du siècle précédent.

Toutefois, on est fondé à supposer que la technique utilisée pour leur construction était restée traditionnelle, qu'elle n'avait guère évolué au cours des âges et que, jusque vers 1900, on avait continué à les édifier avec les mêmes matériaux qu'autrefois sans en modifier sensiblement les caractéristiques. Un certain nombre de documents que j'ai mis au jour, en dépouillant les archives communales et notariales d'Arles antérieures à 1800, vont précisément nous permettre de vérifier cette hypothèse tout en nous fournissant de nombreux détails sur les techniques utilisées au cours des XVII^e et XVIII^e siècles pour la construction et la réparation de ce type d'habitat particulièrement original.

Je citerai en premier lieu un contrat notarié en date du 27 avril 1643 par lequel le chapitre de la cathédrale Saint-Trophime d'Arles donne à prix-fait à Claude Quenin le jeune, *cabanier* d'Arles, la besogne consistant « *a faire une cabane de vergaux dans le tenement de port vedeau sis en camargue appartenant audit chapitre de la longueur de quatre cannes et de vingt pans de large le tout dans oeuvre a deux cullotes mettant ses deux fourquelles et ses pieds droits de bois dorme et en deffault de chayne et les doublis de sappin ensemble sa porte necessaire avec sa serrure a verrou fournissant ledit quenin tout le bois vergaux porte serrure et autres choses necessaires a la fabrique de ladite cabane...* » L'achèvement est prévu dans un délai d'un mois pour le prix forfaitaire de 1201 livres.

Vient ensuite un second document qui est également un contrat de prix-fait, daté du 22 janvier 1647, passé cette fois entre la municipalité d'Arles et le même Claude Quenin. Ce dernier s'engage « à réparer la cabane des salins de badon appartenant a ladite ville et communaute darles... et ce suivant les articles que sensuivent scavoïr que ledit prisfachier sera tenu de descouvrir entierement ladite cabane la couvrir et remettre tous les canceaux et doublis quy y sont avec de bons clous, mettra toutes les fourquelles neufves les vieilles luy appartenant de la mesme longueur et grosseur que celles que y sont, fournissant toute la sagne condorces clous et trelhaux necessaires bonnes et recepvables, que se pourra servir de la vieille sagne que de la bonne quy sera de longueur necessaire apres lavoïr bien secouee et tumbé tout le pourry, fera toutes les tappies necessaires tant autour de ladite cabane et aux separations dicelle comme elles sont de present, que sil fault de vergaux et paux mendiz il les fournira et oultre les separations que y sont de present il fera encores une petite chambre a ung coing de ladite cabane avec vergaux et tappie comme les autres, raccommoiera toutes les portes que y sont et les mettra en estat de pouvoïr bien servir et fournira celle quy sera necessaire a la chambre quil fera, fera la cordure au dessus de ladite cabane et au carage dicelle avec bon fil darchant et rendra ladite cabane bien et deument faicte et parfaite en bon père de famille... ». L'achèvement du chantier est fixé au 15 mars suivant pour le prix forfaitaire de 578 livres dont 300 payables comptant, le solde devant être réglé après l'achèvement des travaux.

Un troisième document, portant la date du 5 janvier 1654, est de même nature. C'est aussi un contrat de prix-fait passé entre le chapitre de la cathédrale Saint-Trophime et les frères Pierre et François Escot, maîtres maçons d'Arles, qui promettent de faire dans un délai de trois mois et pour le prix forfaitaire de 120 livres « une cabane de tapie dans le tenement du mas de laval et a lendroit quy leur sera designe de terre de grez couverte de sagne de deux pans despaisseur au pied luy donnant dix cannes de long et trois cannes et demy de large fournissant ledit chapitre tous les matériaux et autres choses necessaires pour la fabrication de ladite cabane... »

Ces trois contrats du milieu du XVII^e siècle nous apportent des précisions fort utiles. Deux d'entre eux nous renseignent d'abord sur les dimensions des deux cabanes que le chapitre de Saint-Trophime voulait faire construire dans les tènements de Port-Vedeau et du mas de Laval. La première devait avoir quatre cannes de long sur vingt pans de large, soit environ huit mètres sur cinq, ce qui correspond assez bien aux proportions d'une cabane à usage d'habitation, divisée généralement en deux pièces. En revanche, la seconde, qui devait mesurer dix cannes de long sur trois et demie de large, soit environ vingt mètres sur sept, était certainement une *jasso*, c'est-à-dire une bergerie destinée à abriter un troupeau de moutons.

Nous remarquerons, par ailleurs, que la technique de construction utilisée n'est pas identique dans les deux cas. Pour la cabane du tènement de Port-Vedeau, le Chapitre fait appel à un cabanier qui utilise comme principal matériau le scion de saule ou de tamaris (*vergan*). Les poteaux de soutien (*fourquelo*) sont en bois dur, orme ou chêne, les chevrons (*doublis*) en sapin. Il s'agit d'une construction entièrement végétale dont la toiture, bien que le contrat ne le précise pas, était certainement en chaume de roseaux (*sagno*). De plus, elle présentait la curieuse particularité d'avoir non pas une, mais deux absides arrondies (*culato*), ce qui est tout à fait exceptionnel, du moins à l'époque moderne.

La construction de la grande cabane ou *jasso* du tènement du mas de Laval n'est pas confiée à des cabaniers, mais à des maçons d'Arles qui montent ses murs en pisé (*tapio*) de terre de *grez* comprimée entre deux banches espacées de deux pans, soit cinquante centimètres, au niveau du sol. Quant à la toiture, elle est prévue en chaume de roseaux (*sagno*). Comme on peut le constater, le prix de la main-d'oeuvre est identique dans les deux cas, alors que la surface de la cabane bâtie en *tapio* représente plus du triple de celle construite en *vergan*. On peut, semble-t-il, en déduire qu'au milieu du XVII^e siècle cette dernière technique était beaucoup plus onéreuse que la première et que les murs en pisé devaient le plus souvent être préférés aux murs en *vergan*.

Quant au prix-fait du 22 janvier 1647 concernant la réparation de la cabane des Salins de Badon appartenant à la ville d'Arles, il est encore plus riche en détails techniques. Il précise en effet que l'entrepreneur, le cabanier Claude Quenin, sera tenu de refaire la toiture de l'édifice en remplaçant tous les éléments de charpente et de soutien (*cancèn, doublis, fourquelo, condorso*) qui sont en mauvais état de conservation, et en réemployant la partie restée saine du chaume de roseaux. Il est précisé que les divers matériaux constituant cette toiture seront assemblés avec des clous et des cordes (*treian*) mais la couture (*courduro*) du dessus et de la façade (*carage*) sera faite, spécifie-t-on, en fil de laiton, ce qui prouve que cette technique de montage, contrairement à ce que pensait Fernand Benoît, était déjà utilisée au milieu du XVII^e siècle. Quant aux murs extérieurs et aux cloisons intérieures de cette cabane, qui devait être assez vaste puisqu'il est question de plusieurs cloisons et même d'une petite chambre à construire dans un angle, ils étaient bâtis en pisé et en sciens de bois de tamaris (*tapio* et *vergan*). Il semblerait donc, à en juger d'après ces trois textes d'archives, que les seuls matériaux mis en oeuvre au milieu du XVII^e siècle pour construire une cabane camarguaise aient été le bois, l'argile et les roseaux, à l'exclusion de toute maçonnerie en pierre, même pour la façade.

Cette hypothèse est vérifiée par d'autres documents plus récents, datant cette fois du milieu du XVIII^e siècle, qui sont conservés aux Archives municipales d'Arles. Comme nous allons le voir, la technique de construction avait sensiblement évolué à cette époque. J'en appellerai tout d'abord à un document graphique particulièrement précieux puisqu'il s'agit d'un dessin à la plume, exécuté par Jacques Imbert, architecte de la ville d'Arles, sur lequel figurent le plan, la coupe transversale et l'élévation de la façade de la cabane des Salins de Badon que les consuls décidèrent de faire reconstruire en 1745 sur l'emplacement de l'ancienne cabane restaurée en 1647.

L'édifice représenté est une cabane de type traditionnel se terminant par une abside arrondie de quatorze cannes quatre pans de longueur (environ 29 mètres) sur trois cannes six pans de largeur (environ 7m50) et deux cannes six pans de haut (environ 5m50). Trois piliers espacés de 7,50 m sont disposés dans l'axe pour soutenir la poutre faîtière ou *fillière* qui porte les solives de la toiture. Cette dernière est à deux versants, avec une inclinaison d'environ 45°. Elle prend appui sur les murs latéraux qui ont une hauteur de sept pans (environ 1m75). Dans la façade en pierre de taille s'ouvrent, à gauche une porte d'entrée d'une canne de haut sur quatre pans de large (environ 2 m x 1 m) et du côté droit une fenêtre de quatre pans de haut sur trois de large (environ 1 m x 0,75 m).

Le mur latéral faisant face au levant est aveugle, tandis que celui qui est orienté au couchant est percé de deux petites fenêtres de trois pans et demi de large (environ 0,87 m). On notera l'absence de cheminée sur le mur de façade ; en revanche, on voit nettement le chevron d'axe de l'abside dépasser le faite de la toiture comme on continue à le faire de nos jours.

Au dessin de Jacques Imbert sont annexés deux devis que l'architecte de la ville avait rédigés à la demande des consuls pour la remise en état de l'édifice. Le premier de ces devis concerne la construction en pierre de taille de la façade et des piliers de la cabane. En voici le texte :

« Devis pour la construction et batisse de trois piliers et mur de façade pour la cabane des Salins de la communauté de cette ville d'Arles.

La cabane des Salins qui sert tant pour l'habitation de celui qui a le prix fait de la fabrique du sel et ses gens et bestiaux que pour le logement des employés de Mrs des fermes du Roy se trouve en très mauvais état tant en sa couverture de chaume qu'en sa charpente soutenue seulement par des corps d'arbres appelés fourquelles tous pourris et vermoulus. Le mur de façade de lad. cabane qui n'avoit été fait q'en queyrans simples lors de sa construction se trouve aussi hors d'usage : toutes les pierres en sont calcinées ou par les esprits du sel ou par le chancre. Il est absolument indispensable de la réparer et il a été trouvé à propos de supprimer les pieds droits ou fourquelles bois qui étaient au nombre de cinq et d'y construire trois piliers de pierre et de refaire à neuf le mur de façade dont le devis sensuit n'en faisant aucun pour les bois de charpente ny pour la couverture en chaume. L'entrepreneur de cette maçonnerie fera faire à ses dépens la fourniture et charroi de tous les matériaux chaux sable et pierres, les façons d'ouvriers, échafaudages et charrois nécessaires a cet ouvrage. Il fera le creuzage des fouilles des terres pour les fondements cy après exprimés.

Les fondements de la façade auront deux pans tant en profondeur qu'en épaisseur et quatre cannes de largeur et ceux des piliers auront chacun trois pans et demy en quarré sur lad. profondeur de deux pans, le tout sera baty en maçonnerie posée a bain de mortier les pierres frappées a refus de marteau.

Led. entrepreneur pourra se servir pour lesd. fondements des débris de la vieille façade sans pouvoir aucunement s'en servir ny pour la façade ny pour les pilliers au dessus du rez-de-chaussée.

Sur lesd. fondements lad. façade sera construite d'un pan et quart d'épaisseur avec buget neuf pierre de taille des meilleures carrières de beaucaire posés de plat sur une bonne couche de mortier. A ces fins lesd. bugets seront bien et proprement taillés en leurs parements et piqués en leurs lits d'assize. Il y sera formé des ouvertures d'une porte et d'une fenêtre aux endroits qui seront indiqués. Cette façade aura sept pans aux deux extrémités vingt un pans hauteur au sommet le tout a compter dudessus desd. fondements et trois cannes six pans de largeur.

Les trois piliers seront construits de deux pans et demy en quarré avec mesmes bugets de beaucaire proprement taillés et piqués comme ceux de la façade posés de plat sur une bonne couche de mortier ; chacun de ces piliers sera composé de dix neuf assizes de deux bugets a chacune posés en grillage a l'alternative et d'un pan au moins de hauteur.

L'entrepreneur et les ouvriers qu'il aura avec luy aideront au charpentier a mettre sur lesd. piliers et façade les poutres et fillières du pignon dont ils fairont les places nécessaires le tout pourveu que lesd. poutres soient sur les lieux lors de la définition de lad. maçonnerie.

Il y a encore deux grazes de celles quy font le pourtour de lad. cabane quy sont rompues, il faudra y en substituer deux neuves de pierre de taille des mesmes grosseur et hauteur que les anciennes. Le tout sera fait et parfait en bon père de famille et selon l'art pour estre parachevé par tout le mois de...(lissé en blanc). »

Ce devis autographe de l'architecte de la ville est suivi d'une note d'une autre écriture de la teneur suivante :

Mrs les consuls ayant appris lors des enchères que la façade de lad. cabane n'etoit faite qu'avec de la boue soutenue par six grases dévorées par le chancre en ont fait l'explication dans la première enchère en laquelle pierre et andré gautier firent leurs offres sous cette condition qu'ils ne comptoient pas sur le devis de lad. façade que led. Sr Imbert avoit dit par équivoque dans le devis par luy fait qu'elle estoit construite en queyrons et il fut adjouté dans la susd. enchère que les deux grases qu'il faut changer autour de lad. cabane de meme que les six de la susd. façade serviront pour les fondements des pilliers et non pour ceux de la façade a construire, lesquelles conditions ont été continuées jusqu'a la délivrance définitive de meme que la nouvelle condition insérée dans la seconde enchère du 7 février 1745 dans laquelle il est dit que si des six grases de l'ancienne façade il s'en trouve qui soient meilleures que celles quy sont autour de lad. cabane non compris les deux quy doivent estre faites a neuf elles serviront pour remplacer les plus mauvaises du tour de lad. cabane et seront les plus mauvaises quy seront employées aux fondements des pilliers. »

Ce document nous apprend donc que moins d'un siècle après les réparations dont elle avait fait l'objet en 1647, la cabane des Salins était en ruine. Les cinq supports en bois de sa charpente étaient complètement pourris. Aussi l'architecte de la ville décidait-il de les remplacer par trois piliers en pierre de taille de Beaucaire de section carrée de deux pans et demi de côté. Quant à la façade, elle devait également être reconstruite entièrement dans le même matériau en *bugets* posés à plat d'une largeur d'un pan et quart (environ 0,30 m) avec une hauteur de sept pans (environ 1,75 m) aux deux extrémités et de vingt et un pans (environ 5,25 m) au sommet. Les fondations, en maçonnerie de blocage, devaient avoir une profondeur de deux pans (environ 0,50 m). Par ailleurs, il était prévu que l'entrepreneur et ses ouvriers aideraient le cabanier à mettre en place les pièces de la charpente dont les encastremens seraient ménagés au moment de la construction. Le 31 janvier 1745, on procède à la mise aux enchères de la maçonnerie dans les termes suivants :

« Le prix-fait de la maçonnerie de la cabane des salins a été mis et exposé aux enchères sur le pied du devis qui a été fait par le Sr Imbert avec l'explication toutefois que la façade ancienne qu'il avoit dit estre en queyron n'est faite qu'avec de la boue et six grases œuvrées par le sel ou le chancre lesquelles ensemble les deux qui sont autour de la cabane et qu'il faut changer serviront pour les fondements des pilliers et pour tout le restant les entrepreneurs exécuteront led. devis et metront la main a l'oeuvre incessamment... »

Offre d'André et Pierre Gautier, maçons d'Arles, au prix de 480 livres.

Le 7 février 1745, nouvelle mise aux enchères

« sous les conditions du devis fait par le sieur Imbert y ajoutant que les six grases qui se trouvent a l'ancienne façade et qui avoient été données au prixfachier pour estre mises dans les fondements des pilliers serviront pour changer et mettre a la place des grases qui sont autour de lad. cabane et qui pourroient se trouver plus mauvaises et en échange le prixfachier aura les mauvaises grases qui auront été remplacées pour les employer au meme usage auquel celles de la façade avoient été destinées et sous cette addition encore que a chacun des trois pilliers le prixfachier fera une saillie de chaque côté et à huit pans d'hauteur du terrain pour sur ladite saillie quy sera de demy pan et l'enfoncement qui fera d'autre demy pan dans lesdits pilliers y placer un affraix pour porter les poutres de ladite cabane... »

5

A la suite, offre au prix de 450 livres par Antoine Faure, Michel Aloué et Honoré Donadiou, maçons d'Arles.

Le 13 février 1745, offre d'Antoine Taxy et Philippe Pichot, maçons d'Arles, au prix de 420 livres.

Le 20 avril 1745, délivrance définitive aux mêmes qui touchent 210 livres d'acompte. En même temps que le devis de la maçonnerie, Jacques Imbert avait rédigé à l'intention de l'entrepreneur qui serait chargé de la construction de la toiture les directives suivantes :

« *Devis pour la couverture de la cabane des Salins.*

La communauté luy fournira le bois pour les affraix, bigonts, condorces, sengles et généralement tout ce que sera nécessaire en bois, rendra sur le lieu ensemble la saigne les cloux et cordes nécessaires.

L'entrepreneur fera généralement tout ce que sera nécessaire pour mettre ladite cabane en état en la forme ordinaire et suivant le modèle de l'ancienne tant pour la longueur hauteur que pour les pentes et a cet effet il placera tous les bois nécessaires ce qu'on appelle communément la mettre en rame pour ensuite la garnir de saigne et faire les murailles de la même façon qu'elles estoient cy devant scavoir en pierres mêlées avec des pastons de boue faits avec de la paille laquelle boue l'Entrepreneur ira prendre dans le canal saint ferreol et quant aux pierres il employera les mesmes qui se trouvent aux anciens murs des cotés et fera lesd. murailles de la même épaisseur qu'elle étoit auparavant, mettra la main à l'oeuvre avec nombre d'ouvriers suffisants et tout au moins quatre personnes l'Entrepreneur compris pour commencer dy travailler des que le delivrataire de la maçonnerie aura finy la façade et deux des pilliers les plus près dicelle afin de se trouver l'un et l'autre sur le lieu lors qu'il sera question de placer les bois auquel placement le maçon se pretera tant qu'il sera sur le lieu. Travaillera audit ouvrage avec le même nombre d'ouvriers et sans discontinuer diceluy.

Faira aussy les séparations des diverses pièces de lad. cabane lesquelles séparations seront faites avec bois appelé vergau de tamaris lesquels vergaux led. entrepreneur fournira seulement la communauté luy fournissant les autres bois nécessaires pour soutenir lesd. vergaux qui seront couverts ou enduits de boue de chaque côté.

L'entrepreneur fera la demolition de la cabane en conservant tout ce qui pourra servir, a cet effet il s'y transportera lorsque les maçons se rendront sur le lieu pour y travailler. »

A la suite, d'une écriture différente :

« L'entrepreneur pour sépargner du travail n'a pas rempli l'obligation qu'il avoit passée d'aller quérir la boue pour la tapie dans les losnes de saint ferriol mais il l'a prise tout contre et assez près de la cabane laquelle terre estant salée sera de peu d'usage, il lui auroit fallu pour le moins une quinzaine de journées de plus pour la charrier ; il n'a pas aussi rampli les vuides qu'il y avoit aux grases et ny a mis qu'une petite couche de boue ce qui durera peu ; il m'avoit promis de les garnir et les mettre unies avec le restant ; il n'a point mis de cloux a la jointure des affraix il y auroit fallu les entailler ce qu'il n'a pas fait ».

Le 7 février 1745, les consuls donnent aux enchères « *la couverture et les murailles en dehors et en dedans selon le devis suivant lequel entre autres le prixfachier ne sera tenu de fournir que les vergaux tamaris pour les murs en dedans et d'aller prendre la boue pour faire les pastons ensemble la paille qui doit y estre mêlée et de fournir son travail et de trois autres ouvriers qu'il employera pour commencer de travailler dès que le maçon aura finy la muraille de façade et deux des pilliers.* » Absence d'offre.

Le 7 mars 1745, offre de François Mouret, cabanier d'Arles, au prix de 20 livres la canne.

Le 20 mars 1745, offre de Claude et Gilles Pasquet, cabaniers d'Arles, au prix de 19 livres la canne.

Le 4 avril 1745, nouvelle offre de François Mouret à 18 livres la canne.

Le 11 avril 1745, nouvelle offre de Claude et Gilles Pasquet à 17 livres 10 sols la canne.

Le 20 avril 1745, nouvelle offre de François Mouret à 17 livres la canne.

Après rabais successifs, adjudication définitive au prix de 15 livres la canne au cabanier François Mouret qui touche 150 livres d'acompte le 19 juillet 1745. Le 23 juin suivant, l'architecte Jacques Imbert se rend sur place aux Salins de Badon « pour désigner les fondations des piliers et de la façade qu'on devoit y faire ». Il y revient le lendemain 24 juin et reçoit en remboursement de ses frais 9 livres pour lui et 2 livres 8 sols pour son cheval.

Les entrepreneurs de la maçonnerie ayant terminé leur travail quelques semaines plus tard, les 7 et 8 juillet Jacques Imbert retourne à la cabane des Salins « pour reconnoistre lesdits ouvrages » et touche cette fois 14 livres 8 sols pour ses frais de déplacement.

Le lendemain 9 juillet, le trésorier de la ville paye aux entrepreneurs de la maçonnerie la somme de 234 livres « savoir 210 livres pour reste et entier payement du prix fait de la façade et des piliers de la cabane des salins a eux délivré aux enchères le 20^e avril dernier et 24 livres pour un placard de pierre qu'ils ont fait dans ladite cabane et non compris dans le devis ».

L'adjudicataire de la toiture et des murs et cloisons de la cabane, le cabanier François Mouret et son associé Toussaint Antonelle commencent alors à travailler et achèvent leur besogne dans les derniers jours du mois d'août 1745. On trouve dans le registre CC 773 des Archives municipales, une série de pièces justificatives se rapportant à cette opération qui méritent d'être publiées en raison de l'intérêt qu'elles présentent sur le plan technique. Les voici dans l'ordre de leur mise en cahier dans ledit registre :

« Compte de la délivrance de la cabane.

Pour 15 cannes à 15 livres	225 l.	
Rabais a cause que le délivrataire n 'avoit pris		
la boue a l'endroit indique 24 l. reste	201 l.	
3 journées pour ramener tout le bois	6 l.	
Pour avoir fait porter le bois a la barque		
par des portefaix	1 l., 10 s.	
Pour avoir appointé le croché	15 s.	
Pour cinq cens cloux de n ^o 30 que nous a manqué	3 l.	
Plus pour quatorze cens de saigne a 22 s. le cens	<u>15 l. 8 s.</u>	
	227 l. 13 s.	
A receu le 19 juillet 1745	150 l.	
Reste	77 l. 13 s.»	7

Le 29 août 1745, le trésorier de la ville paye 77 livres 13 sols à François Mouret pour solde des 227 livres 13 sols qui lui sont dues « *du prix fait de la couverture et murailles de boue de la cabane des salins* ».

A ce mandat sont jointes les factures concernant les fournitures de bois, chaume de roseaux, clous, cordes, fil de fer, faites à François Mouret et Toussaint Antonelle par le menuisier Noguier et le cordier Arnaud, le travail du peintre et les honoraires du surveillant du chantier.

« *Le 28 may 1745 compte des bois et cloux que j'ay livrés à Mr Toussaint Antonelle et Mr François Mouret pour une cabane quil on fait au salin*

Scavoir

33	3 Rame de radeaux dacord	36
119	5 douz. grand bigons dacord a 24 la douz.	120
21	plus 18 petits bigons	22 6
10 6	30 cannes planches de sapin	15
4	200 clous appelés crochés	4
9	2 mile clous du n° 30	9
18	150 clout du n° 40	18
15	plus 3 clout apointé	<u>15</u>
119 3		209 3

J'ay receu de M. Roubion trésorier de la Cité cent nonante neuf livres trois sols du compte cydessus A Arles le 28 aoust 1745 L. Noguier. »

A la suite :

« *Compte pour la communauté le 13 juillet 1745 livré à M. François moret deux douzaines et demy bardat double a 7 livres 4 sols la douz. 18 livres*
plus audit 150 cloux du n° 60 2 livres 5 sols
20 livres 5 sols

J'ay receu de Monsieur Roubion trésorier de la communauté le montant de la sydessus fait a arles le 25 juillet 1745 Arnaud. »

A la suite :

« *Rolle de ce que j'ay fourny pour la cabane des salins de Badon appartenant a la communauté darles.*

Pour dix huit douzaines de condorces a vingt neui sols

la douzaine montant vingt six livres deux sols 26 2

Plus pour six livres un quart de fil de richard a trente

deux sous la livre montant dix livres 10

36 2

8

Pour les nollis des remes condorses et saignes pour la cabane cy 18

54 2

Sera payé a Antoine Antonelle la somme de cinquante quatre livres deux sols pour son remboursent des fournitures par luy faites pour la cabane des salins. A Arles le dix neuf juillet mille sept cent quarante cinq.

Simon consul Raillon consul Perrin consul

« Jay receu de M. Roubion trésorier de lad. communauté les cinquante quatre livres deux sols du mandat cy dessus dont le quitte a arles les jour et an susdits.

Antonnelle. »

A la suite :

« Etat des fournitures et dépenses pour la cabane des salins refaite a neuf.

A Antoine Antonelle pour diverses fournitures

suivant son rolle mandat et acquit 54 2

A Arnaud cordier suivant son rolle et acquit 20 5

Au Sr Nognier suivant son compte et acquit 199 3

A Lyonnois pour avoir peint les 4 portes bois 6

A M. Auphant pour divers voyages faits aux salins

pour reconnaître les ouvrages 15

294 10 »

Le 30 août 1745, ordre est donné par les consuls au Trésorier de mettre en dépense cette somme de 294 livres 10 sols. Au total, la reconstruction à l'identique de la cabane des Salins revenait donc à la somme globale de 956 livres 11 sols se répartissant comme suit : 434 livres pour la main-d'oeuvre des maçons ; 227 livres 13 sols pour la main-d'oeuvre des cabaniers ; 294 livres 10 sols pour les diverses fournitures.

On remarquera qu'aucun de ces documents concernant le travail du cabanier ne mentionne la fourniture de chaux, sable, plâtre, tuiles, ce qui semble exclure l'emploi d'enduits au mortier ou au plâtre et de tuiles faîtières comme on le fait aujourd'hui. Tous les enduits de cette époque devaient être en boue mêlée de paille, sans doute recouverts par la suite d'un léger crépissage à la chaux. Notons également que tous les matériaux nécessaires à la reconstruction de la cabane des Salins avaient été transportés d'Arles en barque à l'exception du bois de tamaris et de la glaise qui se trouvaient à pied d'oeuvre.

De cet ensemble de documents, on peut conclure que la technique de construction utilisée au milieu du XVIII^e siècle n'est plus tout à fait la même qu'au siècle précédent puisqu'on fait appel cette fois à deux entrepreneurs qui travaillent à tour de rôle : d'abord le maçon qui monte en pierre de taille le mur pignon et les piliers de soutien, ensuite le cabanier qui met en place, avec l'aide du premier, la charpente et la toiture en chaume de roseaux.

Ces dernières sont toujours constituées des mêmes matériaux qu'autrefois mais à une époque qu'il est difficile de préciser avec exactitude, sans doute dans les premières années du XVIII^e siècle, on substitue la pierre de taille au pisé et aux poteaux de bois pour monter le mur pignon et les piliers de soutien tout en continuant comme par le passé à utiliser le pisé pour bâtir les murs latéraux qui reposent sur des dalles de pierre.

A l'heure actuelle, et ce depuis environ une quarantaine d'années, on continue à construire en Camargue, dans le style cabane, des édifices de volumes variés allant de la traditionnelle cabane de gardian à deux pièces servant généralement de résidence secondaire, au complexe hôtelier plus ou moins sophistiqué. Ces constructions modernes sont encore couvertes en chaume de roseaux mais leurs murs sont maintenant montés en agglomérés ou en béton banché revêtus d'un enduit au mortier jeté à la truelle, non lisse, et d'un badigeon refait périodiquement.

On peut regretter que parallèlement à l'enquête d'architecture rurale lancée en 1942, il n'ait pas été fait une enquête sur le métier de cabanier ou couvreur en chaume de roseaux. Dans quelle mesure la main-d'oeuvre actuellement employée par les entrepreneurs locaux pour couvrir de *sagno* les cabanes en construction ou pour réparer les vieilles toitures de ce type utilise-t-elle encore les anciennes techniques et le vocabulaire de la profession ? Il serait intéressant de le savoir, s'il n'est pas aujourd'hui trop tard, ne serait-ce que pour sauver de l'oubli une activité artisanale traditionnelle actuellement en déclin et tenter d'éviter que ne soit à jamais totalement dénaturé un type d'habitat de l'époque préindustrielle qui était particulièrement adapté aux contraintes de son environnement.

GLOSSAIRE

On trouvera ci-dessous, en provençal et en français contemporains, l'équivalent d'un certain nombre de termes techniques dont l'identification serait difficile pour les lecteurs peu familiarisés avec la langue d'oc, car la plupart sont des mots provençaux utilisés tels quels ou simplement francisés sous la plume des notaires et greffiers arlésiens.

Affraix : pour *afrest, frest* : faîtage.

Bardat : pour *bardeau* ?

Buget : dans les carrières du pays d'Arles, bloc de pierre de 0,64 x 0,50 x 0,30.

Bigon : pour *bigoun*, diminutif de bigo : poutrelle.

Canceau : pour *canceu* : traverse.

Carage : façade.

Condorse : pour *coundorso* : traverse sur laquelle on lie les roseaux.

Cordure : pour *courdure* : couture.

Culotte : pour *culato* : arrière, abside de la cabane.

Dacord : pour *d'accores* (en provençal *acouro*) : étais.

Doubli : solive, poutrelle.

Fil d'archant, fil de Richard : pour *fiéu d'aurichau*, de *Richaud* ou de *Richard* : fil de laiton (fil de fer se disant plutôt *fiéu de ferre*, *fiéu d'aram*).

Fourquelle : pour *fourquelo* : perche fourchue.

Gipié : (de *gip*, plâtre), plâtrier.

Grase : pour *graso* : dalle de pierre.

Greze : terrain graveleux.

Jasse : pour *jasso* : bergerie.

Losne : pour *lono* : lagune, bras mort d'un cours d'eau.

Montille : pour *mountibo* : dune de sable.

Nollis : pour *nolis* : fret d'un bateau.

Paston : pour *pastoun* : bloc de mortier ou de glaise.

Pau : pour *pau* : pieu ; le terme *pau mendis* pourrait signifier pieu mis en biais pour soutenir le pieu maître (*mendi*: aide-berger) ou petit pieu (pour *mendri* de *mendre*, petit).

Queyron : pour *queiroun*: bloc de pierre taillée de 0,65 x 0,25 x 0,25.

Radeau dacord : pour *radèn d'acouro* : radeau d'accores ou étais, train de bois flotté. Au cours de sa construction, notamment au moment de la pose de la charpente et de la toiture, la cabane devait être étayée par des accores comme un bateau. Les bois de charpente et de menuiserie venus du Vivarais ou du Dauphiné par voie d'eau, en trains flottants, étaient généralement vendus dans les ports d'Avignon, de Beaucaire et d'Arles. On les appelait bois de barque ou *ais de barque*, le plus souvent en provenance des ports de Givors et de Saint-Pierre-de-Boeuf.

Rame : pour *ramo* : branche, feuillage. Mettre en rame pourrait signifier couvrir de roseaux.

Reme : pour *remo* : perche, poutrelle.

Robine : pour *roubine* : canal d'assèchement.

Sagne, saigne : pour *sagno* : roseau dont on fait le toit et les parois des cabanes.

Sengle : pour *cenplo* : sangle, bordage ?

Tapie : pour *tapio* : terre battue, pisé.

Trelhau : pour *treiau* : grosse corde.

Vergau : pour *vergan* : osier, scion d'osier.

On remarquera que ce vocabulaire technique, tel qu'il apparaît dans les documents d'archives publiés ci-dessus, comprend une trentaine de termes qui, à l'exception de deux ou trois, ne figurent pas dans les publications de Fernand Benoît ni dans la monographie de l'architecte Pepiot. Il serait intéressant d'essayer d'en retrouver la survivance ou l'équivalent dans le vocabulaire actuel des cabaniers et couvreurs de chaume de roseaux de la région du delta du Rhône, en grande et petite Camargue.

Tiré à part d'« *Ethnologie française* », 1976, VI 2, documents réunis par Jean Boyer en 1977.